

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 7 octobre 2022

XIII. Approbation du reversement des reliquats du Centre de Microscopie Electronique à la plateforme Microscopies, imAgeries et ressourCes anaLytiquEs (MACLE) en région Centre-Val de Loire (UAR UO/BRGM/CNRS/UT)

La plateforme de microscopie électronique CME a fermé en 2021 et a transféré ses équipements et ses activités vers la nouvelle plateforme UAR 2590 MACLE CVL (Microscopies, imageries et ressources analytiques en Région Centre Val de Loire) créée en juillet 2022.

Les reliquats de la plateforme CME d'un montant de 7 098 euros doit être reversé à la plateforme MACLE CVL.

Le Conseil d'administration approuve la proposition de transférer les reliquats de la plateforme CME vers la plateforme MACLE CVL.

Effectif Statutaire :	36
Membres en exercice :	32

Quorum :	atteint
Membres présents :	14
Membres représentés :	4
Total :	18

Décompte des votes :


Abstentions :	-
Votants :	18
Blancs ou nuls :	-

Suffrages exprimés :	18
Pour :	18
Contre :	-

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait à Orléans, le 13/10/2022

Le Président de l'Université



Éric BLOND

DÉLAI DE RECOURS :

En application des articles R.421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication, d'un recours gracieux auprès du Président de l'Université d'Orléans (Château de la Source – 45100 Orléans) et/ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans.